Notice – PLATEFORME GDPR



Généralités

Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation de voirie de la part du gestionnaire. Ceci afin de déterminer la faisabilité et de fixer les conditions de réalisation et les limites.

Je dois solliciter l'autorisation et faire une demande quand je souhaite :

- Effectuer des travaux en limite de ma propriété (clôture, portail...)
- Me raccorder au réseau d'eaux pluviales
- Effectuer des travaux sur le domaine public ou en bordure de voie (chaussée, trottoir, accotement, ...)
- Définir ma limite de propriété
- ...

<u>Informations</u> : Cette plateforme ne traite pas les demandes d'intention de commencement de travaux (DICT), les déclarations d'ouverture de chantier (DOC) ni les demandes d'arrêté de circulation.

Nos délais d'instruction sont de 30 jours ouvrés maximum.

Nos permissions de voirie sont valables 6 mois.

Merci d'effectuer vos demandes dans un délai raisonnable.



Table des matières

Ι.	A	Authentification	4
Д	۱.	Inscription	4
В		Connexion	4
11.	Pa	Page d'accueil – Présentation	5
Ν	/ler	nu	6
F	aire	e une demande	6
C	art	te	7
L	iste	e des demandes effectuées	8
111.		Mon compte	9
IV.		Nouvelle demande	10
Д	۱.	Permission de voirie	10
	1.	. Localisation	
	2.	Demande	12
	3.	. Demandeur	13
	4.	l. Chantier	13
	5.	Pièces jointes	14
	6.	. Attestation	14
В		Permission de voirie – Aménagement d'accès	15
	1.	. Localisation	15
	2.	Demande	17
	3.	Demandeur	
	4.	l. Chantier	
	5.	Pièces jointes	19
	6.	. Attestation	19
C		Demande d'alignement individuel	20
	1.	. Localisation	20
	2.	Demandeur	22
	3.	General Chantier	22
	4.	Pièces jointes	23
	5.	. Attestation	23
V.	D	Demande transférée pour instruction	24
VI.		Statuts de la demande	25
Д	۱.	Transféré pour instruction	25
B		Réorienté	25
C		Demande de complétude	25
D).	Complétude réalisée	25
			า



Ε.	Dossier en signature	25
F.	Avis défavorable	25
G.	Avis favorable	25
Н.	Demande de réception	26
I.	En attente de réception	26
J.	Réceptionné	26
К.	1 ^{er} refus de réception	26
L.	2 nd refus de réception	26
M.	Archivage	26
N.	Supprimé	26
VII.	Avis favorable – Arrêté	27
Α.	Arrêté	27
В.	Prolongation	27
VIII.	Réception	28
Α.	Pour les réceptions de travaux – Réseaux	29
1	1. Par photo	29
2	2. Par RDV	
В.	Pour les réceptions de travaux – Aménagement d'accès/clôture :	
C.	Procès-verbal de réception	32
1	1. Accepté	
2	2. Refusé	32



I. Authentification

Avant de pouvoir accéder à la plateforme, vous devez créer un compte en cliquant sur s'inscrire. *Information :* Un seul compte sera créé par concessionnaire et un seul compte par commune également.

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	Authentification Jeteriter-vous à votre compte			
A. Inscription				
Inscription	Pour vous inscrire vous devez avoir une adresse email valide et créer un mot de passe.			
Créer votre compte et rejoignez la plateforme MACS GDPR Adresse email	Vous recevrez un premier mail de <u>contact@clicmap.fr</u> vous demandant de valider votre compte.			
Email address	Assurez-vous de bien recevoir les mails provenant de <u>contact@clicmap.fr</u> afin de recevoir tous les mails de			
Mot de passe	notifications de la plateforme par la suite.			
Mot de passe	Merci de vérifier vos courriers indésirables (spams).			
Confirmer le mot de passe				
Confirmer le mot de passe				
Valider				
Retour				

B. Connexion

Une fois votre email vérifié, vous pouvez à présent vous connecter.

- 1. Renseigner votre email
- 2. Renseigner le mot de posse choisi lors de votre inscription
- 3. Cliquer sur s'identifier

	Authentification Identificatios
MACS	Email
	Mot de passe
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	Mot de passe oublié 🕴
	→ Je m'identifie
	÷ S'inscrire



II. Page d'accueil – Présentation





Faire une demande 2

En cliquant sur nouvelle demande, vous pouvez choisir le type de demande que vous souhaitez faire.

Permission de voirie - Réseaux Permission de voirie - Accès/Clôture		<u>Permission de voirie - Réseaux</u> : Demande pour des travaux sur le domaine public (réseaux,) <u>Permission de voirie – Accès / Clôture</u> : Demande pour les modifications/ création d'accès (bordure bateau pour un trottoir, changement d'un portail,)		
				Demande d'alignement indiv
Supprimé Réceptionné Transférée pour instruction Avis favorable Avis défavorable Demande de réception En attente de réception Transférée en complétude Complétude réalisée Archivage Réorienté 1er refus de réception 2nd refus de réception	En cliquant de votre de	t sur le (voir p. 25).		



• Domanialités des tronçons = compétences des voiries

Les voies bleues : voies communales – compétence MACS	Les voies oranges : voies départementales en agglomération – compétence UTD Soustons pour la		
Les voies roses : voies privées – compétence propriétaire	chaussée et accotements et MACS pour les aménagements de sécurité		
Les voies violettes : voies privées communales – compétence commune	Les voies vertes : voies partagées pétons et cycles – compétences MACS		
Les voies jaunes : voies départementales – compétence UTD Soustons	Les voies pointillés marines et pointillés marrons : chemin et sentiers – compétence commune		
• Hiérarchisation du réseau = trafics routiers			

Trafic très faible – Trafic faible – Trafic moyen – Trafic fort

• Etat des tronçons de voiries (diagnostic établi en 2020)

Très bon état – Bon état – Etat moyen – Mauvais état



Vous pouvez sélectionner le type de carte (fond de carte)



En cliquant sur une puce, vous pouvez obtenir des informations brèves sur la demande concernée (128 n° de demande – 21/11/2022 date des travaux – 001/01/2023 date de dépôt de la demande).



Liste des demandes effectuées

Vous retrouvez l'ensemble des demandes effectuées

4

ID \$ TYPE \$ STATUT \$ LOCALISATION \$	DEMANDEUR	NUMÉRO AFFAIRE	VILLE \$: DÉPÔT 🗣	DÉBUT 🔷	ACTIONS	¢
139 A 2 O 105 Route du Treytin	Sébastien Faury	ETEST2	Saint-Jean-de-Marsacq	O 07/12/2022	₽ 09/12/2022	•	9
ID – le numéro de la deman	de						
Type – le type de la demand	de						
Statut – le statut de la dema	ande <i>(voir p.23)</i>						
Localisation – le lieu concer	né par la demande						
Demandeur – le nom du de	mandeur (le nom re	enseigné da	ans le profi	l « Mor	n comp	te »)	
Numéro d'affaire – Si le den	nandeur a renseigne	é un n°					
Ville – Commune concerné	par la demande						
Dépôt – date à laquelle le d	emandeur a effectu	ié sa dema	nde				
Début – date à laquelle le d	Début – date à laquelle le demandeur souhaite commencer les travaux						
Actions – Permet de voir les détails de la demande.							
📍 permet de loca	• permet de localiser sur la carte le lieu de la demande						
× permet de sup	primer une deman	de					

Vous pouvez également trier et filtrer vos demandes



La croix rouge permet d'annuler les filtres.



permet d'extraire un tableau Excel de vos demande



III. Mon compte

Le renseignement des champs concernant le profil est à réaliser avant la première demande.

Il sera ainsi plus facile et rapide d'effectuer une demande.

Le statut du demandeur est important.

Le mail renseigné correspond au mail d'identification de la plateforme.

C'est à ce mail que les arrêtés (autorisant les travaux ou définissant l'alignement) seront envoyés.

Utilisateur					
Avatar : Nature :	Particulier	٥			
Tirre*: Coordonnées	Mme •				
Numéro :	Numéro	Extension :	Extension	Type de voie :	Type de voie
Nom de voie :	Nom de la voie				
Localité :	SAINT-VINCENT DE TYROSSE			Code postal :	Code postal
Adresse email * :	@cc-macs.org				
Téléphone * :	000000000				
		× Annuler	✓ Valider		



IV. Nouvelle demande

A. Permission de voirie

Lors d'une demande de permission de voirie, on demande une autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande



La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

Localisation du site concerné par la demande

Q Rechercher une adresse...



Il est possible déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.





La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales <u>en agglomération</u> (voies oranges).

Les voies bleues : voies communales – compétence	Les voies oranges : voies départementales en
MACS	agglomération – compétence UTD Soustons pour la
Les voies roses : voies privées – compétence	chaussée et accotements et MACS pour les
propriétaire	aménagements de sécurité
Les voies violettes : voies privées communales –	Les voies vertes : voies partagées pétons et cycles –
compétence commune	compétences MACS
Les voies jaunes : voies départementales – compétence UTD Soustons	Les voies pointillés marines et pointillés marrons : chemin et sentiers – compétence commune

Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS. Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. <u>Exemple :</u>

Ce type de voie : "Voie privee" ne fait pas partie de la gestion de MACS. Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner l'emprise des travaux sur la voirie concernée. Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les permissions de voirie – Travaux, il est demandé de schématiser un polygone.

Il est possible de dessiner plusieurs polygones, représentant plusieurs emprises pour le chantier.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et

en cliquant sur la poubelle 💻

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.



2. Demande

Informations complémentaires

Date prévue de début d'application * :	mercredi 15 février 2023	Il s'agit des dates envisagées pour les travaux.
Date prévue de fin d'application * :	jeudi 16 février 2023	Pour rappel, nos délais d'instruction sont de 30 jours
		maximum et vous devez attendre d'avoir l'arrêté
Nombre de jours :	2	autorisant les travaux avant de commencer.



3. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur Je suis le demandeur, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité						
		Je suis	le demandeur			
Statut :	O Particulier Service p	ublic 🔷 maître d'oeuvre ou conducteur d'opération				
Dénomination :	Dénomination		N° SI	RET: N° SIRET		
Représenté par :	\$	Nom du représentant				
Coordonnées						
Numéro :	Numéro	Extens	ion : Extension	Type de voie :	Type de voie	
Nom de voie :	Nom de la voie					
Localité :	Localité			Code postal :	Code postal	
Téléphone :	Numéro de téléphone		Adresse email : Adresse email			
Le Bénéficiaire est différent du demandeur	•					
	Le Bénéficiaire est différent du demandeur					

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

4. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Nature des travaux

Il est obligatoire de sélectionne	r un type de travaux
-----------------------------------	----------------------

Type(s) de travaux :	Saillie ou Surplomb	Pose de compteur / branchement aux réseaux	 Ouvrages divers
----------------------	---------------------	--	-------------------------------------

Cela ouvrira un nouvel onglet demandant des informations complémentaires suivant le type de travaux sélectionné.

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :					
Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux Eaux usées EDF Autres						
	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs				
Tranchée longitudinale	m	m				
Tranchée transversale	m	m				
Fonçage	m	m				



5. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000 * :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici			
		On peut cho	isir un fi	chier par recherche en
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000* :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici	cliquant sur le glisser.	Déposer	ou venir directement
Photo* :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici			

6. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

	J'atteste de l'exactitude des informations fournies *				
Fait à 🕈 :			Le:	mardi 14 février 2023	
Nom * :		Prénom * :		Qualité * :	



B. Permission de voirie – Aménagement d'accès

Lors d'une demande de permission de voirie – Aménagement d'accès, on demande une autorisation de créer ou modifier son accès sur le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande



La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

Localisation du site concerné par la demande





Il est possible déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.





La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales <u>en agglomération</u> (voies oranges).

Les voies bleues : voies communales – compétence	Les voies oranges : voies départementales en
MACS	agglomération – compétence UTD Soustons pour la
Les voies roses : voies privées – compétence	chaussée et accotements et MACS pour les
propriétaire	aménagements de sécurité
Les voies violettes : voies privées communales –	Les voies vertes : voies partagées pétons et cycles –
compétence commune	compétences MACS
Les voies jaunes : voies départementales – compétence UTD Soustons	Les voies pointillés marines et pointillés marrons : chemin et sentiers – compétence commune

Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS. Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. <u>Exemple :</u>

Ce type de voie : "Voie privee" ne fait pas partie de la gestion de MACS. Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner le point d'accès sur la voirie concernée. Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les permissions de voirie – Aménagement d'accès, il est demandé de dessiner des points. Les points d'accès souhaités.

Il est possible de dessiner plusieurs points pour demander plusieurs accès.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et

en cliquant sur la poubelle 🔎

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.



2. Demande

Informations complémentaires

Dete ménue de début disselientien * .		
Date prevue de debut d'application * :	mercredi 15 fevrier 2023	Il s'agit des dates envisagées pour les travaux.
Date prévue de fin d'application * :	jeudi 16 février 2023	Pour rappel, nos délais d'instruction sont de 30 jours
		maximum et vous devez attendre d'avoir l'arrêté
Nombre de jours :	2	autorisant les travaux avant de commencer.



3. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur ^{Je suis le demandeur}, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité					
		Je suis le	demandeur		
Statut :	🔿 Particulier 💿 Entreprise 🔵 Service pu	ublic 🔵 maître d'oeuvre ou conducteur d'opération			
Dénomination :	Dénomination		N* SIRET	I: N*SIRET	
Représenté par :	\$	Nom du représentant			
Coordonnées					
Numéro :	Numéro	Extension	1: Extension	Type de voie :	Type de voie
Nom de voie :	Nom de la voie				
Localité :	Localité			Code postal :	Code postal
Téléphone :	Numéro de téléphone		Adresse email : Adresse email		
Le Bénéficiaire est différent du demandeur	•				
		Rénéficiaire est dif	férent du deman	deur	

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

4. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Aménagement d'accès

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations	
A l'alignement	🔿 Oui 🔿 Non	○ Oui ○ Non	Oui ONO	
En retrait de l'alignement	Clôture m	Portail m	Plantations m	

Merci de préciser la position du futur portail, de la clôture et de la haie le cas échéant.

Merci de préciser également s'il y a un fossé. Des informations complémentaires seront alors demandées.



5. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000 * :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici	On peut	choisir un fichier par recherche en cliquant sur	
		Déposer	ou venir directement le glisser.	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 $^{\bullet}$:	Choisissez un Fichier ou glissez le ici			
Photo* :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici			

6. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

	 J'atteste de l'exactitude des informations fournie 	15 [‡]			
Fait à 🕈 :			Le :	mardi 14 février 2023	
Nom * :		Prénom		Qualité * :	



C. Demande d'alignement individuel

Lors d'une demande d'alignement individuel, on demande la limite entre le domaine privé et le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande

	1. Localisation	2. Demande	3. Demandeur	4. Chantier	5. Pièces Jointes	6. Attestation
--	-----------------	------------	--------------	-------------	-------------------	----------------

La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

Localisation du site concerné par la demande

Q Rechercher une adresse...



Il est possible déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.



La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales <u>en agglomération</u> (voies oranges).

Les voies bleues : voies communales – compétence MACS

Les voies roses : voies privées – compétence propriétaire

Les voies violettes : voies privées communales – compétence commune

Les voies jaunes : voies départementales compétence UTD Soustons Les voies oranges : voies départementales en agglomération – compétence UTD Soustons pour la chaussée et accotements et MACS pour les aménagements de sécurité

Les voies vertes : voies partagées pétons et cycles – compétences MACS

Les voies pointillés marines et pointillés marrons : chemin et sentiers – compétence commune



Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS. Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. <u>Exemple :</u>

Ce type de voie : "Voie privee" ne fait pas partie de la gestion de MACS.

Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner les limites concernées

par la demande sur la voirie considérée.

Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les alignements, il est demandé de dessiner une ligne. La partie de la parcelle à délimiter.

Il est possible de dessiner plusieurs lignes.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et en

cliquant sur la poubelle 🛄 .

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.



2. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur ^{Je suis le demandeur}, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité					
		Je suis l	ie demandeur		
Statut :	O Particulier O Entreprise O Service p	ublic 🕜 maître d'oeuvre ou conducteur d'opération			
Dénomination :	Dénomination		N* SIRI	T: N'SIRET	
Providenci and	•				
represente par :	Ŧ	Nom du representant			
Coordonnées					
condonnees					
Numéro :	Numéro	Extensi	on : Extension	Type de voie :	Type de voie
Nom de voie :	Nom de la voie				
Localité :	Localité			Code postal :	Code postal
Téléphone :	Numéro de téléphone		Adresse email : Adresse email		
Le Bénéficiaire est différent du demandeur					
	🗌 🗌 Le I	Bénéficiaire est dif	fférent du demar	ideur	

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

3. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Motifs de la demande

Il est obligatoire de sélectionner un motif

🔿 Implantation d'un bâtiment 🔷 Réalisation d'une clôture 🔿 Plantation d'une haie 🔿 Division parcellaire 🔿 Travaux sur alignement 🔷 Autres (à préciser) :	
Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme	
L'arrêté d'alignement ne vaut ni permis de construire, ni déclaration de travaux et ne dispense nullement de toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation des travaux proje	até:
Le terrain a déjà fait l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement	



4. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000 * :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici	On peut choisir un fichier par recher	che en cliquant sur
		Déposer ou venir directement le glis	ser.
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 $^{\circ}$:	Choisissez un Fichier ou glissez le ici	5	
Photo* :	Choisissez un Fichier ou glissez le ici		

5. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

	 J'atteste de l'exactitude des informations fournies 	5 *			
Fait à 🕈 :			Le :	mardi 14 février 2023	
Nom * :		Prénom * :		Qualité * :	



V. Demande transférée pour instruction

Une fois la demande terminée, vous êtes sur la page dédiée à votre demande.



Le n° de demande est créé automatique. Merci de mentionner ce n° en cas de demande d'information auprès du service voirie.





VI. Statuts de la demande

Les statuts permettent au demandeur de suivre l'état d'avancement de sa demande sans avoir à contacter le service voirie de la communauté de communes MACS.

Un mail sera envoyé au demandeur pour lui notifier que le statut de sa demande a évolué.

A. Transféré pour instruction

Vous avez validé votre demande et vous avez reçu une notification par email avec le n° attribué pour votre demande.

Votre demande est donc en instruction au service voire. Le délai de 30 jours ouvrés a débuté.

B. Réorienté

Votre demande a été envoyée au département. La communauté de communes MACS n'est pas compétente pour délivrer un arrêté. Il appartient au demandeur de s'assurer que sa demande a été prise en compte par le département.

C. Demande de complétude

Votre dossier ne peut pas être instruit avec les informations communiquées. L'instructeur en charge de votre dossier vous demandera de fournir des pièces supplémentaires pour instruire votre dossier.

Le commentaire de l'instructeur est consultable dans le mail mais également en se rendant dans la

demande sur la plateforme en cliquant sur la bulle 💴

Pour réaliser la complétude, vous devez vous rendre sur votre demande et cliquer sur le crayon jaune pour

modifier votre demande 🥊

Durant une demande de complétude, le délai des 30 jours ouvrés est suspendu.

D. Complétude réalisée

Vous avez fourni les éléments demandés. Votre dossier est de nouveau en cours d'instruction et le délai des 30 jours ouvrés est réenclenché.

🔭 📒 E. Dossier en signature

L'instruction de votre demande est terminée. Le dossier est en cours de signature électronique.

F. Avis défavorable

Le service voirie n'autorise pas les travaux. Vous recevrez un courrier de refus en pièce jointe de la notification de l'avis défavorable.

G. Avis favorable

Le service voirie vous délivre un arrêté vous autorisant les travaux ou définissant la limite du domaine public.



MACS Plateforme GDPR

H. Demande de réception

Les travaux sont terminés et vous souhaitez demander la réception de votre chantier à MACS.

I. En attente de réception

Le service instructeur étudie votre demande de réception (par photo ou demande de RDV).

J. Réceptionné

Votre chantier est accepté en réception par le service voirie. Le délai de garantie de 2 ans commence.

K. 1^{er} refus de réception

Les travaux réalisés ne sont pas acceptés par le service voirie. Vous devez effectuer des reprises et à nouveau demander la réception.

L. 2nd refus de réception

Les travaux ne sont toujours pas acceptés par le service voirie. Vous allez recevoir un courrier de mise en demeure. Vous devez effectuer des reprises et à nouveau demander la réception.

M. Archivage

Le délai de garantie de 2 ans est terminé. Le chantier est définitivement clos.

N. Supprimé

Vous avez supprimé votre demande.



VII. Avis favorable – Arrêté

A. Arrêté

L'arrêté établit est disponible en pièce jointe dans le mail de notification d'avis favorable et est téléchargeable depuis la plateforme sur la demande concernée.



B. Prolongation

Pour rappel, nos permissions de voirie sont valables 6 mois.

Si les travaux, n'ont pas pu être effectués pendant cette période, vous pouvez faire une demande de

Ľ

prolongation de permission de voirie en cliquant sur



VIII. Réception

Lorsque vos travaux sont terminés, vous pouvez demander la réception à l'aide du bouton

La réception de travaux doit être demandée au gestionnaire de voirie, sept (7) jours calendaires au maximum après l'achèvement des réfections définitives.

Si la réception n'est pas demandée avant la fin de la période de validité de la permission de voirie (6 mois), vous recevrez tous les 15 jours une notification par email.

Il vous sera demandé si les travaux sont terminés, annulés ou si vous avez besoin d'une prolongation de permission de voirie. Les actions peuvent être réalisées directement depuis la plateforme à l'aide des boutons suivants :





A. Pour les réceptions de travaux – Réseaux

Vous pouvez faire une demande de réception par photo ou par demande de RDV sur site.

Travaux types branchements,	⊖ Travaux t	types enfouissement,
ATU, mise à la côte,	extensio	n,
(Par photos)	(Par reno	lez-vous)
lans de recollement :	Choisissez un fichier ou glissez le ici	Ouvrir
Résultats compactage :	Choisissez un fichier ou glissez le ici	Ouvrir
Photo :	Choisissez un fichier ou glissez le ici	Ouvrir

Lorsque votre demande est enregistrée, le statut de la demande change :

Statut : Demande de réception

1. Par photo

Les demandes de réception par photo concernent les chantiers de type branchement, ATU, ... Il vous sera demandé quelle partie du domaine public a été impactée par les travaux.

Partie du domaine public :	Chaussée	Accotement



Pour les chantiers plus conséquents, nous souhaitons systématiquement un RDV sur site.

Vous envoyez votre demande et un instructeur vous proposera 3 dates de RDV.



Une fois que la date est validée, elle s'affiche dans la demande et le statut est actualisé

Statut : En attente de réception





B. Pour les réceptions de travaux – Aménagement d'accès/clôture :

Vous devez joindre une photo des travaux effectués.

Demande de réception

i La réception se fait par photos.			
Photo :	Choisissez un fichier ou glissez le ici	Ouvrir	
Photo supplémentaire :	Choisissez un fichier ou glissez le ici	Ouvrir	
Valider			Annuler



C. Procès-verbal de réception

1. Accepté

Si les travaux sont acceptés en réception, le PV signé sera disponible dans les documents.

DÉCISION TRAVAUX		
NOM	UBELLÉ	ACTIONS
pv-28.docx	PV	0 7
Le délai de garantie de 2 ans co	mmence pour les travaux de Réseaux.	

Le statut de la demande sera actualisé : **Statut : Réceptionné**

2. Refusé

Si les travaux sont refusés en réception, le PV signé, contenant les motifs de refus et au moins une photo, sera disponible dans les documents.

Vous avez 60 jours pour effectuer les reprises demandées et demander à nouveau la réception

Si les reprises ne sont pas effectuées dans le délai imparti ou que les reprises réalisées ne sont pas acceptées, un courrier de mise en demeure vous sera envoyé avec le second refus de réception.

En cas de problématique sur la plateforme, merci de contacter le service voirie au 05.58.77.58.84.